



Accident de route fautif alcoolisé

Par **vascougo**, le **28/07/2011** à **10:08**

Bonjour,rvictime d un accident de la route avec delit de fuite. Des temoins ont rattrapé le fautif de l accident qui etait alcoolisé. Le fautif ne sait ni lire ni écrire et et sourd et muet.... rnAucun constat n a donc etait complété. J'ai porté plaine pour delit de fuite. Mon assurance a eu le pv mais n a encore aucune info sur le fautif. Mon assurance me dit aujourd'hui que ma voiture étant épave, l assurance du fautif risquait de se decharger car il etait sous l emprise de l alcool....Est ce pas à mon assurance de me regler l epave de la voiture. Dois je attendre que l'affaire passe au tribunal pour toucher de l argent de l épave, ayant des difficultés financières j attends l argent pour me racheter une voiture. J'ai eu aussi une itt de 7 jours. rnà l'aide rnmerci